

GARANTIE - POÊLES/INSERTS

FR

GARANTIE

Les poêles RAIS ont été contrôlés à plusieurs reprises à des fins de sécurité, de qualité des matériaux et de fabrication. Nous fournissons une garantie de 5 ans sur tous les poêles et la période de garantie commence à la date d'installation.

LA GARANTIE NE COUVRE PAS LES PIÈCES D'USURE :

- Joints de porte et de vitre
- Vitrocéramique
- Revêtement de la chambre de combustion
- Aspect de surface ou texture de la pierre naturelle
- Aspect des surfaces en acier inoxydable et modification de la couleur
- Bruits de dilatation
- Les pièces électriques

LA GARANTIE DEVIENT CADUQUE SI :

- le poêle est endommagé suite à une surchauffe.
- le poêle est endommagé suite à des facteurs extérieurs.
- Des combustibles impropres ont été utilisés.
- les prescriptions d'installation réglementaires et recommandées n'ont pas été respectées.
- des changements ont été effectués sur le poêle.
- les tâches de maintenance et d'entretien du poêle n'ont pas été effectuées.

EN CAS DE DOMMAGE, VOUS DEVEZ CONTACTER VOTRE REVENDEUR.

En cas de demande relative à la garantie, nous décidons quelles mesures correctives devront être apportées. Les réparations sont prises en charge par des professionnels.

En cas de garantie sur les pièces qui ont été remplacées ou réparées, nous attirons votre attention sur la législation et les dispositions nationales et européennes relatives aux périodes de garantie renouvelées.

Vous pouvez à tout moment obtenir les conditions de garantie en vigueur auprès de RAIS.

